



Bulletin n°2 et conduite sous l'emprise d'un état alcoolique

Par **gally**, le **22/04/2008 à 20:29**

Arrêtée il y a 1 an pour conduite sous l'empire d'un état alcoolique j'aimerais savoir si cela figure sur le bulletin n°2 de mon casier judiciaire, sachant que je suis passée en composition pénale.
Merci d'avance.

Par **citoyenalpha**, le **23/04/2008 à 17:08**

Bonjour
apparemment non sauf sursis et mise à l'épreuve.
Restant à votre disposition

Par **gally**, le **23/04/2008 à 18:04**

Merci pour votre réponse cela me rassure. Donc je peux travailler dans le secteur public sans problème ? Et non je n'ai pas eu de sursis ni de mise à l'épreuve. Pour être sûre d'avoir bien compris ce "délit" n'apparaît que sur le bulletin n°1 ?

Par **citoyenalpha**, le **24/04/2008 à 00:19**

exact
Bonne continuation